

La **CFDT** vous informe suite à la FSC du 12 octobre 2026 à Amiens

Les élus **CFDT** vous ont représentés en séance de la Formation Spécialisée du Comité

Voici notre compte-rendu

9 élus **CFDT**, hommes et femmes, vous ont représenté lors de la séance de la Formation Spécialisée du Comité (FSC) du lundi 12 octobre.

Propos liminaire

En introduction de la séance du Comité, la **CFDT** a renouvelé une nouvelle fois ses questionnements sur trois Directions de la Région :

- ✓ La DEBIO, notamment en raison de l'inquiétude d'agents de cette Direction suite aux départs ou arrêts de collègues, l'arrêt du responsable du nouveau service fusionné, avec le départ programmé de la Directrice ainsi que du DGA et en raison du contexte budgétaire difficile. La charge de travail est très importante, notamment pour les agents qui suivent des projets cofinancés par le FEDER.
- ✓ La DPSP : La **CFDT** déplore une politique du chiffre alors même que les ressources sont insuffisantes, pour traiter les demandes dans des temps raisonnables. La **CFDT** a mis en exergue la très grande polyvalence demandée aux agents des antennes/maisons régionale, l'affluence d'appels pendant la période de rentrée scolaire, notamment en lien avec le nouveau logiciel de gestion des inscriptions aux transports scolaires et les dysfonctionnements sur la plateforme PAS. Ce qui engendre du mal être chez certains agents, exacerbé par des situations d'isolement pour des collègues.
- ✓ La DST : la **CFDT** avait alerté sur les problèmes que pourraient engendrer la nouvelle plateforme d'inscription aux transports scolaires. Malheureusement, les agents de la DST n'ont pu répondre à toutes les demandes et les collègues de la DPSP se sont retrouvés en difficulté, récupérant les appels et ne sachant répondre.
La **CFDT** a demandé un renfort d'agents supplémentaires chaque année en période de rentrée scolaire dès juillet.

La **CFDT** a alerté de nouveau sur la question du sens, d'un vote du budget en avril 2027, les problèmes budgétaires auront des conséquences sur le travail des agents, notamment dans leurs relations avec les nombreux porteurs de projet.

II – Rapports pour avis

II-1- Règlements et formulaires d'accès aux parkings à Amiens et Lille

La **CFDT** avait précédemment déjà interpellé la Région sur la gestion des places de parking sur les différents sites. La **CFDT** a remercié la DMI pour la mise en place de nouveaux formulaires d'attribution et de critères clairs pour l'accès des véhicules personnels aux parkings de la Région. La **CFDT** a demandé que ce formulaire puisse être rempli chaque année pour une mise à jour régulière.

La **CFDT** a demandé un plan des sites avec l'emplacement des places de stationnement. Il a été sollicité des précisions afin de faciliter l'accès pour les personnes en situation de handicap de manière temporaire ou pérenne. Il a été demandé que des agents extérieurs au site, utilisant leur véhicule personnel et n'ayant pas accès à un véhicule de service, puissent se garer sur une place Région. La **CFDT** a demandé des clarifications concernant l'accès aux véhicules GPL aux parkings souterrains.

Il a été proposé de créer une application/plateforme permettant aux agents en mission de réserver des places de stationnement sur les sites lors de leurs déplacements. La **CFDT** a sollicité le même type de traitement pour les autres sites de la Région.

La **CFDT** a finalement voté *POUR* en raison de la prise en considération de demandes.

II-2- Plan de Maîtrise de l'Energie (PME)

Les crises multiples dans l'énergie nécessitent de s'adapter et les données fournies par l'administration permettent de mesurer des gains pour l'Institution Régionale dans un contexte financier difficile. L'enjeu pour la **CFDT** est plutôt sur la mise en œuvre proportionnée des actions qui doit permettre de bonnes conditions de travail aux agents.

La **CFDT** demande une réévaluation de la prime pour tous les agents en télétravail, et notamment la prise en compte du nombre de jours pour augmenter le niveau de la prime. La Région peut mesurer ses gains sur le poste énergie mais les agents doivent chez eux se chauffer, au global, il est peu probable qu'il y ait un gain environnemental. Des bureaux trop chauds, d'autres trop froids amènent une surconsommation d'énergie et un inconfort au travail. L'arrêt, ou la forte baisse du chauffage, les vendredis et le week-end entraînent, notamment lorsque la météo est peu clémente ces trois jours, le lundi matin un décalage de la température programmée de 19° en raison de l'inertie du bâtiment. La **CFDT** souhaiterait également des informations plus précises sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments de la Région pour protéger aussi bien du froid que du chaud. La **CFDT** a demandé confirmation que les apprentis et les stagiaires ont bien accès au télétravail pendant le PME et que cela soit inscrit dans le rapport.

La **CFDT** a sollicité par ailleurs le maintien du chauffage dans les lycées pendant les vacances scolaires dans les zones où travaillent des agents des services de la Région (mais également pour les agents lycées en période d'astreinte). Le guide du télétravail doit être remanié, en effet l'accord national permet de calculer les jours de télétravail sur un mois et non à la semaine.

La **CFDT** s'est *ABSTENUE* sur ce rapport.

II-3- PAPRI Pact

La **CFDT** souhaiterait une vision d'ensemble du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) / PAPRI Pact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail), et comprendre comment ce document s'inscrit dans la politique QVCT (Qualité de vie et de Conditions de travail) de la Région. La **CFDT** a demandé que le DUERP, comme le PAPRI Pact, soient accessibles aux agents sur LEO. La **CFDT** demande pour chaque action proposée dans le PAPRI Pact, un état des lieux initial, des indicateurs de suivi dans le temps et les moyens humains, matériels et financiers envisagés. Ces éléments n'apparaissent pas dans le rapport. Il aurait été également important d'avoir des premiers éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs sur la période précédant ce PAPRI Pact.

L'administration a indiqué que des fiches détaillées préciseraient ces éléments en relation avec les organisations syndicales. La **CFDT** a demandé, que suite à des groupes de travail avec les organisations syndicales, ce document puisse être amendé et de nouveau présenté en FSC. La **CFDT** a pris acte que l'administration respectait enfin la réglementation en présentant ce document, mais elle a renouvelé sa demande que ce document soit accessible à tous les agents.

La **CFDT** s'est *ABSTENUE* sur ce rapport.

III – Rapports pour information

III-1- Les fiches registre de santé et de sécurité au travail

La **CFDT** a demandé un indicateur de suivi des difficultés et un indicateur de satisfaction dans le tableau.

III-2- Visites de délégation de la FSC :

- ✓ Verne Delpech à Amiens le 31 mars 2026
- ✓ Gambetta à Boulogne sur Mer le 27 avril 2026

La **CFDT** a demandé que des solutions soient trouvées très rapidement pour améliorer les conditions de travail des agents.

- ✓ Antenne de Clermont le 19 mai 2026

La **CFDT** espère que la question de l'issue de secours et celle de l'accès PMR seront résolues rapidement.

- ✓ Duminy à Amiens le 18 juin 2026

➡ La **CFDT** a constaté qu'il y avait déjà eu des réponses d'apportées sur ce site, elle a remercié l'Administration.

III-3- Point d'étape sur le travail isolé

La **CFDT** ne peut se satisfaire de ce rapport. Se limiter à une analyse sur quelques antennes interroge. La **CFDT** a demandé que ce rapport soit présenté pour avis et qu'un groupe de travail de suivi soit mis en place. La **CFDT** a renouvelé sa demande d'une cartographie des situations de travailleur isolé et que des solutions soient présentées régulièrement en FSC pour évaluer l'efficacité de la procédure "travail isolé". Elle demande d'adapter les mesures de prévention si besoin. Pour cela, la **CFDT** a proposé à l'Administration de définir trois niveaux de travail isolé.

Par ailleurs, la **CFDT** a indiqué que des dispositifs de sécurité DATI ne pouvaient constituer à eux seuls une réponse au risque. En effet, un « un agent équipé d'un DATI = un agent pouvant travailler seul » ne doit pas devenir la règle. La règle, c'est éviter l'isolement. Nous avons demandé que soient prioritairement étudiées les possibilités de réduction ou de suppression des situations d'isolement, que les situations incompatibles avec le travail seul soient identifiées, et qu'une procédure précise de traitement des alertes et de secours soit formalisée, testée et évaluée régulièrement. Afin d'identifier les agents en situation de travail isolé, la **CFDT** a proposé de réaliser une enquête auprès des agents, d'utiliser les EP ou encore de créer une application permettant à l'agent d'indiquer sa situation en temps réel.

➡ L'administration n'a pas indiqué quelles suites elle donnerait à ces propositions.

III-4- Bilan santé au travail 2025 Siège et Ports

La **CFDT** s'inquiète de l'augmentation des appels à la plateforme, est-ce parce que la plateforme est mieux connue ? ou cela reflète il plus de problèmes au sein de la collectivité ? La **CFDT** a sollicité d'obtenir la variation des chiffres montrant l'évolution de 2024 à 2025 pour les entretiens individuels avec les psychologues. 1 000 entretiens, c'est très important, il a été sollicité d'avoir ces données par site EPLE, services, Port, CREPS.

➡ La **CFDT** a demandé des actions de prévention dans l'amélioration des conditions de travail, l'accompagnement des managers dans leurs relations aux agents, un suivi des agents en difficulté sur la durée.

III-5- Mise en place de la vidéosurveillance sur les sites de Lille et Amiens

La **CFDT** souhaiterait :

- ✓ que ce rapport soit pour avis avant la mise en service de caméras
- ✓ un affichage sur site afin que les agents soient informés qu'ils seront filmés
- ✓ un registre des accès et des consultations d'images, avec des vérifications de l'effacement automatique. Il faudrait formaliser une procédure interne pour le traitement rapide et documenté des demandes. Le conseil de déontologie avait t'il notamment été saisi de cette procédure ? (sans réponse)
- ✓ une information pour tous les agents sur LEO de cette nécessité de sécurité par la vidéo
- ✓ une vigilance forte sur l'utilisation des images par des tiers (risque notamment lié aux cyberattaques).

III-6- Règlement EPI de la DMPL

Pour la **CFDT**, la priorité est la protection collective des agents et de supprimer les situations potentielles à risques. L'équipement de protection individuelle (EPI) intervient lorsque les protections collectives et techniques ne suffisent plus. Le document ne précise pas de délai pour obtenir son EPI. Un suivi devrait être engagé afin d'améliorer la logistique permettant à un agent de disposer du bon EPI. La **CFDT** rappelle qu'elle a demandé qu'une analyse soit menée afin de regarder si des métiers particuliers ne nécessiteraient pas des EPI plus évolués afin d'éviter d'en arriver à devoir engager une procédure plus longue et coûteuse d'adaptation de poste ou d'équipement personnalisé pour raison médicale.

Dans le tableau précisant la maintenance et le changement des EPI, il est assez souvent précisé « jusqu'à l'usure ». Ce terme n'est-il pas trop vague et finalement soumis au seul jugement du manager ? Cette remarque ne concerne pas uniquement les EPI de la DMPL.

III-7- Point d'étape sur la redistribution des locaux des services régionaux

La **CFDT** a demandé si un préventeur était venu visiter les locaux de St Omer et de Clermont avant l'emménagement ? Ce qui devrait être le cas

➡ Sans réponse.

L'agent de la DFP va-t-il se retrouver en situation de travail isolé, et a t'il été pris en compte les retours d'expérience d'autres déménagements de services dans les lycées ?

➡ Selon l'administration, ce sujet a été traité.

III-8- Suivi des préconisations des visites de délégation et enquêtes accident

Pour le site de Compiègne, la **CFDT** considère qu'il reste des problèmes de sécurité dans le bâtiment. La DPS prévoit de venir sur site en décembre pour en échanger avec les agents.

III-9- Mise en service de la borne de recharge électrique rapide du parking visiteurs à Lille

L'inscription au service Pass Pass électrique est libre et gratuite pour les agents disposant d'un abonnement, ainsi que l'application, mais la création initiale de la carte coûte 5 €.

➡ La **CFDT** a demandé un état des lieux de toutes les bornes sur les sites de la Région.

LES ELUS CFDT A VOS COTES :

Stéphane BEDLEEM, Mandy DERAMCHI, Fabrice DHERBECOURT, Aurélie FRANCOMME, Emmanuel MICHAU, Céline ROCQ, Véronique SZYKULLA, Laurent MATUSZCZAK, Stéphanie LAURENT, Fatiha LANGELEZ, Aline ROBION, Angélique TETU, Guillaume BOUDOUX, Christophe BOUSARD



Une équipe à votre écoute

A Amiens :
03 74 27 57 14
06 49 33 43 27
cfdtpicardie@hautsdefrance.fr

A Lille :
03 74 27 57 16
06 26 34 37 28
syndicatcfdt@hautsdefrance.fr


<https://cfdt-regionhdf.fr/>




[cfdtconseilregionalhautsdefrance](https://www.facebook.com/cfdtconseilregionalhautsdefrance)





SYNDICAT CFDT

Amiens : 06 49 33 43 27 / cfdtpicardie@hautsdefrance.fr – Lille : 06 26 34 38 69 / syndicatcfdt@hautsdefrance.fr